... de créer un climat qui favorise un développement continu.

Mais lorsqu'on demande au ministre d'agrandir un aéroport ou de créer un service nouveau dans une région particulière, et je donnerai ici comme exemple ma propre circonscription, lorsqu'on a quelqu'industrie touristique à développer et qu'on demande au ministre des Transports d'amorcer des démarches en vue d'agrandir un aéroport, on se contente de préparer des énoncés de politique, et en fait on ne fait absolument rien en vue de contribuer à la mise en valeur d'une région. Ceci peut s'appliquer à toutes les régions du Canada.

Plus loin, le ministre nous a encore fait savoir, et je me demande ce que le Nouveau parti démocratique avait à se plaindre ce matin dans ce domaine-là...

Une voix: Ils se plaignent toujours!

M. Caouette (Charlevoix): Et je vais dire comme mon honorable ami, ils se plaignent toujours. Les néo-démocrates viennent nous parler de nationalisation, alors que tous les exemples qu'ils donnent sont ceux de sociétés privées. Encore là, je ferai remarquer que, selon le texte du ministre, le gouvernement ne veut pas laisser les petites sociétés espérer de progresser ou d'avoir une croissance qui pourrait concurrencer celle des deux grandes sociétés. Si ce n'est pas du dirigisme d'État, tel que le préconise le Nouveau parti démocratique, je me demande ce que le ministre veut dire par cela.

Et l'on parle de lignes fortement subventionnées. On a encore un exemple à donner. Cela devrait satisfaire le Nouveau parti démocratique. Chaque année, nous devons accorder des subventions à Air Canada pour un service pourri à l'intérieur du Canada. Signalons qu'il s'agit d'une société nationale.

Le gouvernement s'attend aussi qu'Air Canada soit un des dirigeants dans le domaine du bilinguisme et encore là, combien de fois avons-nous été obligés de nous lever ici, à la Chambre, pour faire remarquer au ministre que ses exposés de principe ou de politique sont loin de porter fruits dans les aéroports et dans les avions même par les hôtesses de l'air.

Plus loin, on veut en arriver à des accords avec les États-Unis, par lesquels on veut garantir la sécurité, un service valable aux Canadiens allant aux États-Unis, mais combien de fois devrons-nous dire aussi au ministre que, pour amener des Américains au Canada, surtout pour le développement touristique, il devrait aussi y avoir des ententes qui favoriseraient les sociétés aériennes canadiennes.

Dans un dernier soubresaut de son exposé de bons vœux. le ministre a dit que peut-être à cause de la pénurie du carburant, on aura des difficultés avec ces lignes de transport aérien. Encore une fois, des suggestions pratiques ont été faites au ministre, et aucune mesure n'a été prise. Je me souviens très bien, il n'y a pas tellement longtemps, au tout début des discussions sur la crise du pétrole, le député de Témiscamingue (M. Caouette) suggérait au ministre des Transports d'aviser Air Canada au sujet de son envolée Montréal-Rouyn, alors qu'on fait un arrêt à Val-d'Or, qu'on retourne à Rouyn faire un autre arrêt et qu'on revient faire un arrêt à Val-d'Or pour ensuite retourner à Montréal, de supprimer le deuxième arrêt à Val-d'Or pour réaliser ainsi une économie de pétrole au bénéfice d'Air Canada et de l'ensemble du Canada. Mais encore une fois, malgré les exposés de politique, on ne parvient pas encore à réaliser les suggestions valables.

Caisse des passages à niveau

Dans l'ensemble, monsieur le président, on se rend compte que, comme d'habitude, le gouvernement est prêt à faire des énoncés de principe, mais qu'il n'est jamais prêt à mettre en pratique ce qu'il veut bien dévoiler. Le ministre des Transports a fait un effort ce matin, contrairement à ses collègues, en nous faisant parvenir copie de son exposé au moins une heure avant le début de la séance. J'espère que le même ministre des Transports sera en mesure de devancer ses collègues en mettant en pratique le contenu de l'énoncé de ce matin.

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je demande la parole en conformité de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire pressante soit le fait qu'il existe un accord entre le gouvernement du Canada et la Société de développement de la baie James qui donne à la Société le droit de veto sur l'activité mixte de la CDC en matière d'études de l'environnement et par laquelle le gouvernement a accepté de restreindre l'activité et les frais que comportent ces études, bien qu'elles servent l'intérêt national. Je propose donc, appuyé par le député de Timiskaming (M. Peters):

Que l'accord conclu le 24 novembre 1972 entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et la Société de développement de la baie James soit renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien aux fins d'examen et de rapport

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut être mise en délibération.

• (1140)

LES TRANSPORTS

LA CAISSE DES PASSAGES À NIVEAU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'interviens également en vertu de l'article 43 du Règlement pour demander l'étude d'une question urgente. Étant donné que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines et le ministre des Transports se sont tous deux engagés en octobre 1972 à doubler les subventions fédérales octroyées à la Caisse des passages à niveau et à fournir les fonds nécessaires pour déménager les chemins de fer du cœur des régions urbaines, et du fait que le gouvernement n'a pas présenté à la Chambre une mesure législative à cette fin en plus d'un an, je propose, appuyé par le député de Burnaby-Seymour (M. Nelson):

Que la Chambre prenne immédiatement les dispositions nécessaires pour doubler la subvention fédérale disponible dans la Caisse des passages à niveau et fournir sur-le-champ les fonds nécessaires pour aider les chemins de fer à se réinstaller loin du cœur des régions urbaines.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.